



Liberté Egalité Fraternité

VILLAGE TRANQUILLE
TALLENAY
DOUCEUR DE VIVRE

Préservez notre planète...
... POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



PARIS2015
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21·CMP11

DÉCEMBRE 2015

LE JOURNAL DE TALLENAY

Vœux de la municipalité

2016

Vendredi 8 Janvier
2016
à 18h30
Salle Charles MOLLET

M. le Maire et l'équipe municipale vous convient
à la traditionnelle présentation de leurs vœux pour l'année 2016.

Avec la présence attendue de Messieurs *E. Alauzet* député,
J. Groperrin, sénateur, *P. Gonon* et *M.L Dalphin* conseillers départementaux.

A cette occasion vous pourrez échanger
avec l'ensemble des élus autour du verre de l'amitié

*Ps: Retenez bien cette date car, restrictions budgétaires obligent,
il n'y aura pas d'autres invitations écrites*

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE.....	
Chers Concitoyens.....	3
<hr/>	
ETAT CIVIL.....	
Naissances, mariages, départs, arrivées, décès.....	4
<i>Naissances.....</i>	4
<i>Mariages.....</i>	4
<hr/>	
DÉCISIONS DU CONSEIL.....	
La vie du conseil municipal (principales décisions prises).....	5
<i>Droit du Sol.....</i>	5
<i>Gestion de la forêt.....</i>	5
<i>Sécurité.....</i>	5
<i>Mise aux normes des installations électriques.....</i>	5
<i>Écoles, rythmes scolaires.....</i>	6
<i>SIAC. Eau potable l'assainissement.....</i>	6
<i>Budget - Dotation globale de fonctionnement.....</i>	6
<i>Divers.....</i>	6
<hr/>	
REVUE DE PRESSE.....	
Écoles et collège.....	8
<i>Fête de fin d'année à l'école maternelle.....</i>	8
<i>Les activités à l'école maternelle (TAP).....</i>	8
<i>À l'école des belles lettres.....</i>	8
<i>Deux nouvelles enseignantes pour le CE 1.....</i>	9
<i>Le collège lutte contre le gaspillage.....</i>	9
Sport et culture.....	10
<i>Cinq Tallenaysiens chez les Dragon's.....</i>	10
<i>Un premier CD pour Lidwine Thierry.....</i>	10
Fleurissement.....	10
<i>Le fleurissement bat son plein.....</i>	10
<i>Que vive la vigne !.....</i>	11
<i>Fleurissement recherche bénévoles désespérément.....</i>	11
<hr/>	
LES ASSOCIATIONS.....	
AVT : repas des Tallenaysiens.....	12
Association Culturelle Châtillon-le-Duc/Tallenay.....	12
Les Cyclos de la Dame Blanche – année 2015.....	12
Football : respect et discipline entre jeunes footballeurs.....	13
Association Familiale Laïque.....	13
Mot du Président de l'AC2000.....	14
<hr/>	
VIE AU VILLAGE.....	
Christiane et Jean-Marie : un couple en or.....	15
Rencontre Châtillon/Tallenay : épique.....	15
Réimplantation de bornes royales.....	16
La chapelle Saint-Gengulf retrouvée.....	16
<hr/>	
PERSPECTIVES.....	
L'éclairage public de nuit.....	17
<i>Les atouts de l'extinction nocturne.....</i>	17
<i>Le cadre réglementaire.....</i>	17
<i>Une décision communale qui s'accompagne de l'information à la</i>	
<i>population.....</i>	18
<i>Quelques questions.....</i>	18

Chers Concitoyens

Cet éditorial de décembre 2015 n'est pas simple à rédiger.

Comment célébrer ces fêtes de fin d'année dans un contexte national aussi troublé après les terribles attentats dont la France, notre pays a été la cible le 13 novembre dernier, faisant 130 victimes et plus de 350 blessés.

Comme vous tous, j'ai été choqué, meurtri par ces actes inqualifiables.

Mais comme vous tous, j'ai relevé la tête et me suis dit qu'il fallait continuer à vivre.

Nous nous devons de penser, en cette période de troubles, aux disparus, aux blessés, à leurs familles.

Tout ceci passe par une unité sans faille, mettant de côté les querelles futiles et l'égoïsme exacerbé de certains(es) qui nous font tant de mal.

Sur le plan purement local, le fait que l'État ait décidé de réduire de 30 % d'ici 2017 les dotations jusqu'à présent allouées aux communes pour assurer leurs missions, tout en leur imposant de nouvelles dépenses (mise aux normes des bâtiments publics, réforme des rythmes scolaires par exemple) ne permettra sans doute plus d'investir dans les domaines de compétence qui sont les leurs (routes, bâtiments publics...) voire même, à terme, de fonctionner.

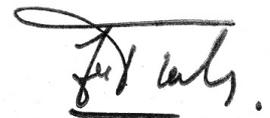
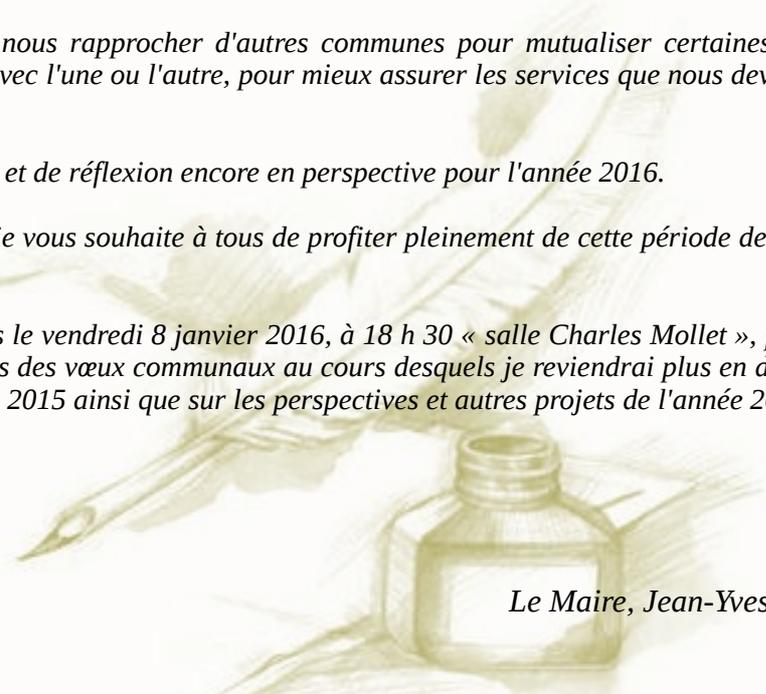
Sans doute devons-nous nous rapprocher d'autres communes pour mutualiser certaines dépenses, voire même de fusionner avec l'une ou l'autre, pour mieux assurer les services que nous devons apporter à nos concitoyens.

Voilà, beaucoup de travail et de réflexion encore en perspective pour l'année 2016.

En cette période de fêtes, je vous souhaite à tous de profiter pleinement de cette période de joie partagée en famille.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 8 janvier 2016, à 18 h 30 « salle Charles Mollet », pour partager le verre de l'amitié lors des vœux communaux au cours desquels je reviendrai plus en détail sur le bilan municipal de l'année 2015 ainsi que sur les perspectives et autres projets de l'année 2016.

Le Maire, Jean-Yves PRALON



Naissances



Lionel BALLENEGGER



Anaée DUCRET

Marilyne LORAUX

Mariages



Madame CAILLEUX
Marie-Noëlle
et Monsieur JOLIOT
Didier

Madame DELAY Émilie
et
Monsieur GILLET François



Madame ASLANIAN Audrey
et
Monsieur PICHERY Sébastien

Arrivées



GAUTHIER Stéphanie et LORAUX J-
Christophe
Me et M. GOUJON Gérard
GOUJON Cécile et OUDOT Anthony
Me MAUREL Jennifer et M. MELILI
Me et M. CHARLIER Pierre-Yves
POULETTE Caroline et MILLET Jérôme
Me et M. SAUREY Stéphane
Me et M. BERTRAND Laurent



Départs

Me et M. DUBES Jean-Michel
Me et M. FRASCARO ALVES-
PINTO Joachim
Me et M. ECHARD Jean-Jacques
Me MOUROT Françoise
Me et M. FENDRICH-WALTER
Fabrice

Décès

Madame BRETILLOT Suzanne



La vie du conseil municipal (principales décisions prises)

Droit du Sol

L'instruction gratuite des autorisations d'urbanisme, n'étant plus assurée par les services de l'état, la commune décide d'adhérer au service commun créé par la CAGB à compter du 1er juillet 2015. Cette mesure concerne l'instruction exclusive des autorisations suivantes :

- Permis d'aménager
- Permis à enjeux
- Permis de construire des maisons individuelles

moyennant un coût de 320 à 960 €.

Accessibilité des locaux de la commune, pour les personnes handicapées :

Afin de répondre aux exigences d'accessibilité définies au niveau national, le bureau d'études QCS (choisi par la CAGB) a procédé à une remise à jour du diagnostic initial et à l'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) déposé à la Préfecture.

Cet agenda porte essentiellement sur 2 bâtiments :

- Mairie et salle Charles Mollet
- Église

Le montant des travaux estimé à 11 290 € HT, l'opération sera répartie sur 3ans soit :

- 1ère année : 4 840 €
- 2ème année : 3 450 €
- 3ème année : 3 000 €

Gestion de la forêt

Sur proposition de l' ONF, les parcelles 7i et 8i sont retenues pour les coupes de bois de l'exercice 2015 ce qui représente :

- Vente aux adjudications générales d'un lot (chêne, frêne et hêtre) d'un volume prévisionnel de 100 m³
- Vente des produits forestiers de 10 coupe (branchage, et petits pieds) d'un volume prévisionnel de 400 m³ à ONF énergie qui participe à l'approvisionnement des chaufferies bois locales
- Vente des produits de trituration (environ 60 m³) à IKEA Industrie.

L'ONF assure l'ensemble des prestations d'assistance technique à donneur d'ordre.

A noter également l'abattage d'un frêne présentant un danger à proximité des locaux de la mairie qui sera confié à l'entreprise ARBA tech pour 220 €.

Sécurité

Le cambriolage de l'atelier municipal dans la nuit du 7 au 8 juillet 2015 s'est soldé par un préjudice de l'ordre de 20 000 €. En conséquence une étude est lancée pour la mise en place éventuelle d'un système de vidéo surveillance, avec l'aide du correspondant sécurité de la gendarmerie nationale en la personne de l'adjudant chef Christophe PONTARLIER, spécialiste en la matière.

Mise aux normes des installations électriques

Suite aux vérifications réalisées par l'organisme APAVE il s'avère nécessaire de procéder à la mise aux normes des tableaux électriques de la salle Charles Mollet et à la remise en état de l'alarme.

Après consultation de divers entreprises, commande est passée à l'entreprise BABRE à Châtillon le Duc, pour un montant de 1 662 €.



Écoles, rythmes scolaires

Le fonds d'amorçage prévu par l'État pour soutenir la réforme des rythmes scolaires (soit 50 € par enfant) est reconduit pour l'année 2015/2016. Cette aide est conditionnée à la mise en place d'un projet éducatif territorial PEDT. A ce titre, un appel à candidature a été lancé et 3 organismes ont bien voulu répondre. Après étude et délibération c'est l'Association Familiale Laïque, qui a obtenu la délégation de services publics et qui continuera ainsi l'action déjà engagée, avec son concours et assurera la gestion de l'ensemble des activités périscolaires.

SIAC. Eau potable l'assainissement

Le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon regroupe les communes des Auxons, Châtillon-le-Duc, Chevroz, Cussey-sur-l'Ognon, École-Valentin, Geneuille, Miserey-Salines et Tallenay, ce qui représente une population de 13 133 habitants. Le service est exploité en « affermage » dont le délégataire est la Société VEOLIA pour un contrat de 12 ans à effet le 1er janvier 2012.

Le nombre d'abonnements domestiques a légèrement progressé entre 2013 (5507) et 2014 (5610) alors que le volume d'eau facturé sur le périmètre du SIAC a plutôt fléchi : 590 397 m³ en 2014 contre 613 496 en 2013.

L'assainissement (traitement des eaux usées) est assuré par 4 stations d'épuration : Les Auxons (5 500 Equivalent Habitant), Châtillon-le-Duc (1 300 EH), Cussey-sur-l'Ognon (3 600 EH) et Devecey-Bonnay (4 300 EH).

A noter qu'une réflexion est actuellement menée pour le transfert de la compétence eau et assainissement en faveur de la CAGB.

Budget - Dotation globale de fonctionnement

Le budget prévisionnel pour l'exercice 2015, adopté en mars 2015 se décompose comme suit :

Section de fonctionnement	320 350 € (dont 28 000 € pour les écoles)
Section d'investissement	51 684 € (dont 32 670 € de remboursement d'emprunts).

Pour compenser, en partie, la baisse des dotations, le taux des 3 taxes communales est en augmentation de 1 % soit :

- Taxes d'Habitation	10,99 %
- Taxes Foncières « bâti »	17,71 %
- Taxes Foncières « non bâti »	37,98 %

Le produit des taxes locales attendu pour 2015 devrait se situer à 150 096 €.

La dotation globale de fonctionnement pour 2015 s'élève à 36 437 € soit une baisse de 4 842 € par rapport à 2014 et surtout 9 500 € par rapport à 2013, ce qui représente 6 % d'impôts communaux.

A noter également que le taux d'endettement de la commune, de l'ordre de 600 € par habitant, se situe légèrement en dessous du taux moyen des communes du département.

Ce niveau budgétaire a entraîné, pour l'exercice 2015, un gel presque total des investissements et un contrôle drastique des dépenses de fonctionnement.

Divers

• **Démissions :**

- Mr Francis Viennet, conseiller Municipal, a présenté sa démission en date du 8 décembre 2014.
- Mr Arnaud Perrin a demandé à être déchargé de ses fonctions de 1er adjoint tout en restant membre du conseil municipal, en date du 8 décembre 2014.
- Le conseil s'étant prononcé pour la réduction du nombre d'adjoints de 3 à 2 :



M. Christian LAMIRAULT a été nommé 1er adjoint et M. André BETTER 2ème adjoint.

Personnel Communal :

- Me Marie Christine GOUX (secrétaire) est confirmée dans son poste de rédactrice territoriale à temps partiel, à raison de 20h/semaine à compter du 01/04/2015.
- Le contrat de Sébastien INKI (employé), ne pouvant être renouvelé, s'arrêtera en mai 2016.

Déneigement :

Après consultation de 3 entreprises, c'est l'entreprise JP Bois DE CHAUFFAGE à Tallenay qui a été retenue et ainsi reconduite pour la prochaine campagne 2015/2016 aux conditions suivantes :

- Forfait de mise à disposition du matériel : 1 200 € HT
- Heure de déneigement : 70 € HT

Fonds d'Aide aux Accidents à la Propriété (FAAP) et Fonds de Solidarité Logements (FSL) :

Les communes sont invitées à une démarche solidaire en faveur des ménages les plus en difficulté à hauteur de 0,61 € par habitant pour le FSL et 0,30 € par habitant pour la FAAP. Après délibération, avis favorable est donné pour une participation pour le FSL.

Accueil des réfugiés :

Le CCAS est chargé du suivi de ce dossier avec les services de la CAGB et informera le conseil de son évolution.

Schéma Cyclable d'Agglomération :

Un nouveau schéma est en cours de réalisation au niveau de la CAGB. Il s'attachera à définir des itinéraires plus spécialement liés à un usage utilitaire (domicile/travail, domicile/lieux d'enseignement) complétés d'itinéraires reliant les espaces de loisirs (sites culturels ou sportifs). Une information précise sur l'existant et le potentiel est d'ores et déjà disponible en mairie.

Convention SPA :

Conformément au code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer, pour l'accueil et la garde des chiens et des chats errants ou en état de divagation, soit d'une fourrière déjà établie, soit des services d'une fourrière d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.

La SPA de Besançon propose d'assurer, pour les chiens uniquement, ce service comprenant : l'accueil, l'hébergement, les soins vétérinaires éventuels et la recherche du propriétaire, à l'exclusion de la capture et du transport.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition qui se concrétise par la signature d'une convention, au prix de 0,35 € par an et par habitant, établie pour un an et reconduite tacitement .

Jean-Marie Benoit



Écoles et collège

Fête de fin d'année à l'école maternelle

Les trois sections de l'école maternelle Bellevue ont terminé l'année scolaire en fanfare. En effet, les 75 élèves que compte l'établissement ont offert à un public de parents, grands-parents, voire grands frères et grandes soeurs, venus particulièrement nombreux et enthousiastes, un superbe récital de danse, chant et gymnastique acrobatique avec pour thème le cirque. C'est donc 75 petits clowns, tous grimés, qui ont multiplié pirouettes, sauts et figures avec, en final, un grand défilé devant une assistance conquise.



Un magnifique spectacle apprécié par tous

Les activités à l'école maternelle (TAP)



Le dessin tient une place de choix pour les enfants

Dans le cadre des activités périscolaires (TAP), les enfants des trois sections de l'école maternelle Bellevue se livrent quatre jours par semaine à diverses activités manuelles.

Si un atelier "dessin et coloriage", animé par Colette Cilia et Quentin Clavequin, tient une place importante, différents jeux ont lieu dans la cour de récréation. Ils sont animés par Elise et Pauline et permettent aux enfants de se libérer des tensions accumulées au cours de la journée.

Parmi les autres activités proposées figurent : danse, éveil corporel, chant, lecture de contes, une palette de choix intéressante finalement.

À l'école des belles lettres

Étymologiquement, la calligraphie est l'art d'écrire, c'est-à-dire de bien former les lettres. En Occident, elle a été l'art des moines copistes, mais aussi de grands calligraphes chargés de contribuer au prestige des souverains et de l'aristocratie. Et pendant longtemps, elle a aussi été la fierté des secrétaires de mairie préposées aux registres d'état civil. C'est dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) que, chaque jeudi, un groupe de CM 1 s'adonne à ce loisir. Ces cours sont dispensés par Pascale Dole-Rognon, professeur de dessin peinture dans les maisons de quartiers de Besançon et ses alentours où elle enseigne l'aquarelle, la peinture à l'huile, le pastel ainsi que le dessin. C'est une passionnée des techniques anciennes : reliure, enluminure et bien entendu calligraphie, qu'elle enseigne aussi à destination des adultes.



Les CM fiers de leurs travaux



Deux nouvelles enseignantes pour le CE 1

Pour cette rentrée, deux nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école de Châtillon. Pour Julie Creusat, 30 ans, mariée, deux enfants, domiciliée à Châtillon-le-Duc, c'est le premier poste dans son lieu de résidence. Hélène Lejeune, 44 ans, mariée, quatre enfants, habitant Pelousey, vient de l'école de Franois-Serre-les-Sapins où elle a enseigné à toutes les classes. Toutes les deux ont la charge du CE 1 : Julie est présente le lundi, mardi et le mercredi une fois sur deux, tandis qu'Hélène enseigne le mercredi, une fois sur deux, le jeudi et le vendredi. Elle est aussi présente le lundi en complément de service pour remplacer Patrick Bouhelier, pris par ses obligations de directeur.



Les élèves de CE 1 entourés par Julie Creusat (à gauche) et Hélène Lejeune.

Le collège lutte contre le gaspillage

A l'initiative du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et avec l'appui du Conseil général, du Sybert, de l'association des Jeunes Agriculteurs du Doubs, de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME), il a été proposé à trois collèges du Grand Besançon un projet expérimental ayant pour thème "l'anti-gaspi" dans la restauration scolaire.



Un groupe d'élèves est chargé de préparer la décoration de la salle de restaurant

Le collège Claude Girard de Châtillon-le-Duc a été choisi et la classe de 4^{ème} D a été chargée du suivi de ce projet. Chaque collège bénéficie d'un accompagnement pédagogique.

Un animateur du CPIE du Haut-Doubs réalise quatre séances auprès des collégiens et accompagne techniquement l'équipe dirigeante et l'équipe de cuisine du collège pour la mise en place des mesures spécifiques : comités techniques encadrés par le CPIE du Haut-Doubs et le Sybert.

Le programme pédagogique pour les élèves consiste tout d'abord au lancement du projet, chiffres-clés du gaspillage alimentaire et représentations initiales.

Il s'agit ensuite d'établir un diagnostic au sein de la cantine (quantifier les quantités de nourriture jetées dans l'établissement) et de la mise en place de la valorisation du menu faite par les élèves (ateliers du goût mettant en valeur l'odorat, le goût, le toucher afin d'effacer les a priori).

L'ultime séance est destinée à la préparation de la restitution, dont l'objectif est de transmettre les connaissances acquises aux autres élèves et aux parents afin de pérenniser la démarche. Cette restitution a eu lieu lors d'un temps fort (portes ouvertes, semaine du goût...).

Le point fort de ce projet réside dans la complémentarité de ses partenaires et acteurs. Un groupe de travail constitué du Principal du collège, de l'équipe de la cantine, de professeurs, d'élèves ainsi que des organisations précitées, se sont retrouvés régulièrement pour échanger et construire le projet ensemble.



Sport et culture

Cinq Tallenaysiens chez les Dragon's

Arthur Anderson, Emilien et Louis Roux, formés à l'AC2000, depuis quelques années font les beaux jours du Club Unihockey Bisontin (CUB).

Cette année, deux autres tallenaysiens les ont rejoints. En effet, Thomas Courtet (17 ans) et Maël Fanjoux (16 ans), même s'il n'ont pas encore l'expérience de leurs aînés, sont venus renforcer l'effectif de l'équipe première des Dragon's qui opère au plus haut niveau national depuis cette année.



Cinq Dragon's pour un seul village

Un premier CD pour Lidwine Thierry



Lidwine vient de franchir un nouveau palier

Enfant de Tallenay, dotée d'une voix mezzo soprano et d'un sens musical aiguisé, Lidwine, à maintes reprises, a animé bénévolement plusieurs manifestations locales : repas des anciens, Beaujolais nouveau... Durant deux ans, elle a également dirigé un atelier musical fréquenté par une dizaine d'enfants du village.

Aujourd'hui, elle chante au sein de la chorale "United Gospel" de Besançon. Par ailleurs, avec Julien, chanteur guitariste, Jérôme, arrangeur guitariste, ils viennent de créer le groupe "Evidences". Récemment, ce trio vient d'enregistrer un premier CD intitulé "Livre" où figurent douze chansons de leur composition.

Fleurissement

Le fleurissement bat son plein

Au retour des beaux jours, le village a retrouvé ses décorations florales avec, cette année, un festival de fleurs aux couleurs particulièrement chatoyantes. Martine, Christiane, Michèle et Jean-Pierre, quatuor de bénévoles chevronnés aguerris par plusieurs années de pratique, aidés par Jean, spécialiste des rosiers, ont conduit les opérations avec la participation active des deux employés municipaux et le renfort occasionnel de quelques "extras bénévoles". Tous ont pu bénéficier des conseils avisés d'Eric Ballet, horticulteur à Montferrand-le-Château qui s'est montré particulièrement généreux, tant sur la quantité que la qualité des fleurs. Les résultats sont remarquables et les Tallenaysiens sont instamment invités à parcourir les rues du village pour admirer et protéger les nombreux massifs qui rivalisent de formes et de couleurs.



Des bénévoles particulièrement actifs et dévoués



Que vive la vigne !



*Quatre bénévoles
au service de la vigne*

La petite vigne, située sur le terrain communal derrière l'ancienne mairie, a, durant une journée, été soumise à des soins particuliers et attentifs. Ceux-ci ont été administrés par Christiane, Martine, Michèle et Jean-Pierre, membres de la commission fleurissement.

Piochage, désherbage, taille et engrais sont les éléments essentiels d'une future et belle récolte. Cette vigne, âgée aujourd'hui de quatre ans, donne chaque automne de beaux fruits dorés qui font la joie des enfants du village et des ... oiseaux !

Fleurissement recherche bénévoles désespérément

Depuis de nombreuses années, le fleurissement du village participe au bien-être des Tallenaysiens et fait l'admiration des visiteurs. Ce fleurissement est l'œuvre d'une petite équipe de bénévoles particulièrement actifs et dévoués.

L'amour des fleurs est leur leitmotiv et la "Deuxième fleur" attribuée au village est leur grande fierté et leur unique récompense.

Les années passent et une certaine lassitude gagne l'équipe dans laquelle la relève se fait attendre.

La conséquence, peut-être à court terme, sera qu'on ne verra plus la pancarte "Village fleuri", avec ses deux fleurs, à l'entrée du village et ce sera la fin d'une belle aventure commencée il y a plus de dix ans avec Josiane Tardy.

Pour que cela n'arrive pas, il suffirait que quelques Tallenaysiens acceptent d'apporter leur contribution, quelques heures par semaine, à cette tâche qui demeure cependant des plus agréables.



Fleurissement recherche bénévoles



Jacky Roullot



AVT : repas des Tallenaysiens

Pour cette nouvelle fête villageoise qui s'est déroulée dans la salle Charles Mollet, en sus des agapes traditionnelles, l'assistance s'est régalée d'un remarquable spectacle de danses modernes offert par un groupe de jeunes danseuses tallenaysiennes, où se mêlaient à la fois le rythme et la grâce. Au cours d'une danse, une petite fille de 3 ans s'est jointe d'une façon impromptue aux danseuses et a tout fait pour imiter ses aînées.

A signaler l'entière implication de Florence Nicoulaud, conseillère municipale, qui a mis au point le spectacle jusqu'à la confection des tenues.



Des danseuses pleines de charme

Association Culturelle Châtillon-le-Duc/Tallenay



Une course de sac homérique

L'ACCT ne se contente pas de produire d'innombrables petits ouvrages ayant trait à l'histoire locale et régionale avec des thèmes particulièrement variés : les forges du Comté, les prébendiers de Tallenay, le vignoble de Châtillon-le-Duc, l'histoire de Gengulf (saint patron de Tallenay), le patois local, l'histoire du sel, le magasin à poudre de Châtillon-le-Duc et dernièrement "Les églises du val de la Dame Blanche".

Par ailleurs, fin septembre, elle a organisé la manifestation "Châtillon-le-Duc/Tallenay, un seul village". La formule récréative qui a permis aux parents et à leurs enfants de jouer ensemble a été particulièrement appréciée par la centaine de participants des deux villages.

Les Cyclos de la Dame Blanche - année 2015



Créée il y a douze ans à l'instigation de Jean-Louis Viennet, l'Association des cyclos de la Dame Blanche, lors de sa dernière assemblée générale qui s'est tenue salle Charles Mollet, a vu son conseil d'administration entièrement renouvelé. Seul subsiste Michel Mathile qui succède à Jean-Louis Viennet à la présidence. Au service de l'association depuis sa création, l'ancienne équipe a estimé qu'il était temps de passer la main, même si la plupart continueront à participer aux activités : randonnées hebdomadaires, bourse aux vélos... La nouvelle équipe se compose comme suit : Michel Mathile (président), Yvette Deray (trésorière), Annie Putet (secrétaire), autres membres : Léandre Pfundstein (délégué sécurité), Denis Oriot (chargé du site), Pierre Biichle, Michel Deray et Jean-Claude Putet (élaboration des parcours). Actuellement 36 cyclos sont licenciés au club.



Le nouveau conseil d'administration

Jacky Roullot



Football : respect et discipline entre jeunes footballeurs



Une trentaine d'enfants étaient présents à ce rendez-vous

Le football, ce n'est pas la guerre et la rivalité doit demeurer purement sportive. Le respect doit être le ciment des confrontations tant envers les adversaires, le corps arbitral, que l'encadrement. Sans discipline, il est impossible de progresser car le football est avant tout un sport collectif.

C'est sur ces bases que les participants, âgés de 6 à 14 ans, ont multiplié les tests avec et sans ballon lors d'un stage organisé par le Football-club de Châtillon-le-Duc/Devecey (FCCD). Chaque séance était conclue par un goûter préparé par Véronique Pagny, secrétaire du club.

Association Familiale Laïque



Après une année scolaire pleine d'incertitudes, nous voici, depuis le 15 juin 2015, reconduit pour 6 ans dans notre mission : animer le périscolaire et les ALSH.

Une nouvelle mission nous a été confiée : animer l'accueil des enfants, tous les matins de 7h30 à 8h20. Trois animateurs assurent l'encadrement : Pauline, Marielle et Jean-Baptiste avec une moyenne de 28 enfants.

Le temps des TAP (3/4 d'heure) nous pose toujours autant de difficultés d'animation et de recrutement d'animateurs.

De nouvelles activités ont quand même pu être proposées aux enfants : calligraphie, expression corporelle avec une comédienne, écriture, peinture avec un artiste ...

Nous avons aussi enrichi nos temps d'accueil existants, notamment avec une rencontre bimensuelle sur le temps d'accompagnement à la scolarité, entre enfants et personnes âgées, à la maison "Âge et Vie" de Châtillon-le-Duc.

Quelques chiffres depuis la rentrée scolaire : Restauration scolaire :

- plus de 100 enfants chaque midi
- TAP : entre 140 et 150 enfants tous les jours de 15h45 à 16h30
- Accompagnement à la scolarité : environ 30 enfants chaque soir.



*Pour le CA et l'équipe d'animation
Jean-Marie Delachaux*



Mot du Président de l'AC2000



L'assemblée générale du 26 juin 2015 a clôturé la saison 2014/2015 avec la présentation d'un bilan satisfaisant aussi bien moral que financier. Un grand nombre d'activités a été reconduit pour la nouvelle saison avec la venue de nouvelles.

L'AC2000 vous propose différentes activités. Si vous souhaitez faire une activité autre que celles proposées nous restons à votre écoute pour étudier la mise en place de celle-ci avec votre concours. N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos suggestions.

La manifestation inter-village Châtillon – Tallenay a reçu un écho et une participation favorable des habitants des 2 communes, dont le succès en revient à l'ACCT qui a su fédérer d'autres associations locales dont l'AC2000. Je tiens à les féliciter pour cette manifestation et à les encourager à la reconduire pour cette nouvelle saison.



Le conseil d'administration de l'AC2000

Concernant la 22^{ème} édition du VTT de la Dame Blanche, je remercie les bénévoles qui ont répondu favorablement à notre demande dont les adhérents des cyclos de la Dame Blanche. La prochaine édition est programmée le dimanche 10 avril 2016. Je profite de ce mot pour lancer un appel à toutes les personnes qui pourraient nous apporter leur aide pour cette journée clôturée par un moment de convivialité.

Les répétitions de l'activité théâtre se déroulent pour la plupart d'entre d'elles dans la salle Charles Mollet de la commune de Tallenay. Je remercie M. le Maire et le conseil municipal d'avoir répondu favorablement à notre demande permettant ainsi à notre troupe théâtrale de répéter dans les décors de leurs prochaines représentations programmées à la salle Charles Mollet les 19, 20 et 21 février ainsi que les 26, 27 et 28 février entre autres.

Le conseil d'administration et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année et nous vous invitons le samedi 23 janvier 2016 à partir de 17 heures 30 pour partager la galette des rois.

Sportivement et culturellement bien à vous.

Pour l'Association AC2000

*Le Président
Gilbert CANILLO*



Christiane et Jean-Marie : un couple en or

C'est sous la canicule, entourés de leurs enfants, petits-enfants, parents et amis, que Christiane et Jean-Marie Benoit ont fêté leurs cinquante ans de vie commune. Bien qu'étant Franc-Comtois de naissance, Jean-Marie a rencontré son épouse à Autun en Saône-et-Loire, localité où il terminait ses études à l'École Militaire Préparatoire. C'est dans cette même ville qu'ils se sont mariés le 21 août 1965. Le couple a résidé à Besançon jusqu'en 1978, année de leur installation à Tallenay au lotissement "les Vauciels".

En retraite depuis une décennie, Jean-Marie a participé à la vie du village en tant que conseiller municipal. Christiane, depuis plusieurs années, s'investit en tant que bénévole dans le fleurissement de la commune. Tous deux demeurent toutefois disponibles pour leurs enfants et leurs petits-enfants.



Cinquante ans de vie commune pour Christiane et Jean-Marie Benoit qu'ils ont fêtés en famille

Rencontre Châtillon/Tallenay : épique

Revenir aux fondamentaux des kermesses et autres intervillages d'antan a été la clé de la réussite de la manifestation organisée par l'Association Culturelle Châtillon-le-Duc/Tallenay (ACCT), avec le partenariat de l'AC2000, de l'association des parents d'élèves "Mat'Prim" et du soutien de la mairie. Tir à la corde, course de relais, jeux de gamelles, course en sacs figuraient au programme de la journée où Châtillonnais et leurs amis de Tallenay, étaient confrontés dans le gymnase Bellevue.



L'équipe culturelle de Tallenay

Cet affrontement bon enfant, pour ne pas dire déjanté, avait la particularité de réunir à la fois parents et enfants dans des épreuves communes où les tricheries en tout genre ont été nombreuses. En parallèle, un atelier spécifique aux enfants, animé par Daniel Rehn, leur proposait grâce à des phrases écrites, de construire une histoire propre aux deux villages. Par ailleurs, un atelier de tournage sur bois, dirigé par Daniel Reichenbach, permettait aux enfants de fabriquer eux-mêmes de magnifiques toupiés.

Au moment du goûter, tous ont apprécié une petite pièce de théâtre jouée par l'atelier d'Anne-Marie Pelletier, avant que Jean Lannay ne fixe l'auditoire par un conte sur les chats.

L'épreuve culturelle qui portait à la fois sur l'histoire de France, la géographie, le sport et d'autres disciplines a permis de faire une curieuse découverte. Parmi les maîtresses des rois de France (Louise de la Vallière et autre marquise de Pompadour), les Tallenaysiens ont cité une certaine Brigitte de Tallenay, inconnue de l'histoire officielle.

Pour ponctuer en beauté cette journée, chaque participant a reçu un lot tiré au sort. Tous espèrent déjà prendre leur "revanche" l'an prochain.





Borne royale datant du XVIIIe siècle

Réimplantation de bornes royales

L'Association de Recherche et d'Étude des Sites Archéologiques Comtois (ARESAC), située à Pirey, a fait part de son projet d'effectuer sur la commune de Tallenay des travaux de réimplantation de dix bornes royales datant du XVIIIe siècle, découvertes chez un particulier.

Avec le consentement de Guy Mourot, propriétaire des parcelles 64 et 46 (ancien bois du Roi), l'association souhaite entreprendre la remise en place des bornes sur la limite parcellaire historique. La commune a autorisé l'association à emprunter la voie communale avec un engin de transport et de levage, afin de réimplanter une ou deux de ces bornes.

La chapelle Saint-Gengulf retrouvée

La plupart des randonneurs qui suivent le chemin de crête qui délimite les communes de Tallenay et Besançon, sont passés maintes fois à côté sans même se douter de son existence. En effet, il y a quelques semaines encore, ses ruines étaient entièrement recouvertes par la végétation.

Construite en l'an 760, la chapelle Saint-Gengulf fut démolie en 1722, soit 12 ans après la construction d'une église dans la cuvette où se situe le vieux village. Durant de longs siècles elle fut partie intégrante de Tallenay avant d'être rattachée à la ville de Besançon.

Courant juin, un groupe d'archéologues de Besançon, par un travail méticuleux de défrichage et de nettoyage autour des vieilles pierres, a remis en valeur ce site qui fait désormais partie du patrimoine du Grand Besançon.

A présent, il est impossible aux randonneurs de ne pas s'arrêter pour contempler ces vestiges, mémoire du passé de Tallenay.



Un panneau indique le chemin à suivre



Les ruines de l'ancienne chapelle Saint-Gengulf sont désormais visibles sur le chemin de crête

Jacky Roullot



L'éclairage public de nuit

L'éclairage public est un service destiné à assurer la sécurité et le confort des usagers sur le domaine public. Il a pendant longtemps été vécu comme un signe de modernité et de développement. Ces 20 dernières années ont ainsi vu une forte augmentation du nombre des installations. Aujourd'hui, face à l'évolution progressive des consommations et des coûts associés, ainsi qu'à une prise en compte accrue des nuisances lumineuses, les élus s'interrogent sur la possibilité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit.



Les atouts de l'extinction nocturne

- Réduction de la facture d'électricité

L'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit présente l'avantage d'être un dispositif simple, fiable et bon marché pour engendrer des économies d'énergies et financières. Ainsi, l'extinction de 5 à 6 heures par nuit réduit les consommations d'environ 50% et allège la facture d'électricité d'environ 40%.

- Protection de l'environnement

L'extinction participe à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Cette solution présente également l'avantage de limiter l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement nocturne et d'améliorer le respect des rythmes écologiques, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore.

Le cadre réglementaire

Pouvoir de police du maire :

- Code Général des Collectivités Territoriales, art. L.2212-2

L'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de police du maire même si cette compétence est transférée au SYDEC. Une commune peut réduire l'amplitude horaire d'éclairement des voies ou de leurs abords.

- Code pénal, art. 121-3

Pas de mise en danger délibérée d'autrui si tout est fait pour prévenir.

- Code civil, art. 1383

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

- Norme européenne EN 13 201

Permet de déterminer les performances exigées en fonction de la classe de la voirie. Ne se prononce pas sur les critères justifiant ou non l'éclairage.



Une décision communale qui s'accompagne de l'information à la population

1. Étude technique
 - Vérification de l'état des armoires de commande.
 - Proposition d'un devis pour une éventuelle mise en sécurité et pose d'horloges astronomiques.
2. Décision de la Commune
 - Arrêté du Maire précisant les heures et zones de coupure (et même si une délibération a déjà été prise pour fixer les horaires).
3. Information des usagers
 - Pose de panneaux d'information aux entrées de la commune.
 - Organisation de réunions publiques, information dans le bulletin municipal.
 - Signalisation éventuelle d'obstacles sur la voirie.

Quelques questions

L'extinction de l'éclairage va favoriser les actes de vandalisme et d'incivilités ?

Aujourd'hui aucune corrélation n'est réellement possible entre l'efficacité d'un éclairage public et la baisse ou la dissuasion de la délinquance. Le noir est une peur culturelle basée sur des impressions plus que sur des faits réels. Un éclairage peut donner une sensation de sécurité sans pour autant la garantir.

Je trouve que l'extinction de l'éclairage public pose la question de la sécurité pour les piétons et les automobilistes ...

La circulation automobile dans un espace éclairé a montré que le conducteur était plus confiant et avait tendance à rouler plus vite. La diminution de la luminosité engendre une meilleure attention. La vigilance des piétons et des automobilistes est accrue.



Je pars au travail la nuit et me demande pourquoi la commune n'a pas opté pour un lampadaire sur deux allumé ?

Cette solution ne conduit pas à un éclairage uniforme qui peut avoir des conséquences sur la sécurité des citoyens. L'œil a des difficultés à s'habituer à l'alternance de zones d'ombre et de zones éclairées. Une norme européenne fixe les valeurs de l'éclairement moyen et par conséquent de l'uniformisation de l'éclairage à respecter.

Ludovic Barbarossa



Adresse : Mairie de Tallenay – 7 Grande Rue – 25870 TALLENAY

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE		
	<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Lundi	de 8 h 15 à 12 h 15	de 14 h à 18 h
Mardi	de 8h à 12 h	-
Mercredi	de 8 h à 12 h	-
Jeudi	-	de 14 h à 18 h

Téléphone : 03.81.58.85.77

Fax : 03.81.58.92.15

Messagerie internet : mairie.tallenay@wanadoo.fr

<u>NUMEROS DE TELEPHONE URGENCES</u>	
15 ou 03.81.53.15.15	SAMU
03.81.66.81.66	HOPITAL
03.81.51.51.11	S.O.S.MEDECINS
39 66 (coût d'un appel local)	MEDECINS DE GARDE
32 37 ou www.3237.fr (internet)	PHARMACIE DE GARDE
03.81.81.32.23	GENDARMERIE
17 ou 03.81.21.11.22	POLICE
18	POMPIERS
112	APPEL D'URGENCE EUROPEEN

<u>NUMEROS DE TELEPHONE UTILES</u>	
0 972 675 025 (appel non surtaxé)	ERDF
0 800 473 333 (prix de l'appel selon opérateur)	GRDF
0 969 323 458 (appel non surtaxé)	EAU (VEOLIA)